



EUROPEAN MEDICINES AGENCY
SCIENCE MEDICINES HEALTH

22 mars 2011
EMA/MB/728586/2011
Conseil d'administration

Procès-verbal de la 70^e réunion du conseil d'administration tenue à Londres les 16 et 17 mars 2011

La réunion de deux jours du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a débuté le 16 mars 2011 avec des présentations et un échange de points de vue sur les thèmes suivants:

- mise en œuvre de la nouvelle législation relative à la pharmacovigilance, présentée par Noël Wathion, de l'EMA;
- résultats et recommandations suite à l'évaluation de l'Agence et la conférence des parties intéressées (rapport d'Ernst & Young), présentés par Nerimantas Steikūnas, de l'EMA;
- répercussions de l'évaluation des technologies de la santé sur le travail des régulateurs, présentées par Kent Woods, de l'Agence britannique de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA).

1. Ordre du jour de la réunion du 17 mars 2011

[EMA/MB/19969/2011] L'ordre du jour est adopté.

Le président invite les membres du conseil à se porter volontaires pour devenir coordinateurs thématiques pour l'analyse et l'évaluation du rapport d'activité annuel 2010 du directeur exécutif faisant fonction.

Suite à la nomination de Marcus Müllner comme représentant des directeurs des agences des médicaments (DAM) auprès du comité de télématique du conseil d'administration (MBTC), le président invite les membres à manifester leur intérêt pour représenter le conseil d'administration auprès du MBTC.

2. Déclarations relatives aux conflits d'intérêts

Les membres sont invités à déclarer tout intérêt spécifique susceptible de porter préjudice à leur indépendance vis-à-vis des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Procès-verbal de la 69^e réunion du 7 octobre 2010

[EMA/MB/808316/2010] Le conseil d'administration prend acte du procès-verbal adopté par procédure écrite le 7 février 2011. Le procès-verbal a été publié sur le site web de l'Agence.



4. Faits marquants exposés par le directeur exécutif faisant fonction

Décharge

Le comité de contrôle budgétaire du Parlement européen a reçu la proposition de remettre à plus tard la décharge de l'exercice financier 2009 pour l'Agence, bien que le comité du Parlement européen chargé de l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire et la Cour des comptes européenne aient recommandé la décharge. L'Agence recevra une liste de questions à laquelle elle répondra afin de recevoir la décharge en juin.

Budget 2011

L'Agence n'a pas obtenu la création de nouveaux postes pour 2011 et rencontre des difficultés à recruter du personnel scientifique en tant qu'agents contractuels, en raison de la courte durée des contrats et du plus faible niveau de rémunération. Toutefois, l'Agence s'attend à ce que l'autorité budgétaire accorde quelques postes supplémentaires plus tard dans l'année.

Le conseil est également informé du fait que l'Agence passe actuellement en revue l'efficacité de ses procédures et apporte des modifications dans d'autres domaines dans lesquels des économies peuvent être réalisées.

Rapports d'audit

Le conseil est informé du courrier provenant du directeur-général de DG SANCO (Direction Générale de la santé et des consommateurs) visant à rappeler à l'Agence que les rapports d'audit doivent être remis au conseil. Actuellement, l'Agence fournit des rapports annuels établis par la structure d'audit interne et par le comité consultatif d'audit (AAC), ainsi que des rapports définitifs provenant de la Cour des comptes européenne, avec les réponses de l'Agence. Le conseil d'administration a un représentant au sein du comité consultatif d'audit.

Mediator

Le directeur exécutif faisant fonction informe le conseil sur la question des produits contenant du benfluorex, déclarant que l'Agence a fourni une plateforme de discussion mais n'a pas obtenu de mandat pour s'occuper des produits nationaux.

Réunion avec le commissaire Dalli

Le directeur exécutif faisant fonction a rencontré le commissaire Dalli le 11 mars 2011. Ensemble, ils ont discuté d'un certain nombre de sujets se rapportant à l'Agence. En ce qui concerne le personnel pour 2011, le commissaire a indiqué que l'Agence pouvait obtenir certains des postes demandés pour 2011. Pour ce qui est des problèmes structurels relatifs au budget, le commissaire Dalli a considéré que l'Agence devrait être autorisée à conserver l'excédent de recettes provenant des redevances.

Concernant le financement de la mise en œuvre de la nouvelle législation relative à la pharmacovigilance, l'Agence réclame des moyens financiers et humains importants pour accomplir le travail. La Commission européenne a lancé une révision du règlement relatif aux redevances. Au cas où la révision s'achèverait après le délai pour le travail de mise en œuvre, l'Agence demande à la Commission européenne d'allouer des moyens financiers supplémentaires dans la période intermédiaire.

Le directeur exécutif faisant fonction informe également le commissaire du «projet 2014».

Informations actualisées provenant de la réunion des présidents des agences de l'UE

Lors de la dernière réunion, le président de l'EMA a cédé la présidence du groupe au président de l'EFSA. Deux nouvelles agences ont rejoint la réunion. Le groupe travaille actuellement sur une série de documents, y compris un sur le rôle des présidents des conseils d'administration, afin d'énoncer de meilleures pratiques dans ce domaine. Le document devra faire l'objet d'un accord dans un délai de deux semaines. Il a également été convenu que les présidents pouvaient demander à pouvoir siéger en tant qu'observateurs dans les réunions des conseils des autres agences.

5. Rapport annuel 2010

Le conseil prend acte du rapport oral sur les activités de l'Agence en 2010. Le rapport annuel complet sera soumis au conseil en mai 2011 pour être adopté lors de la réunion de juin 2011.

Le conseil note que le nombre de nouvelles entités chimiques et le nombre d'avis sont inférieurs à ceux reçus au cours des trois années précédentes. Cela peut être attribuable à la diminution du nombre de demandes et aux fluctuations des soumissions de demandes au cours de l'année. Une évolution progressive des produits chimiques vers des produits biologiques ainsi que des médicaments généraux vers des types de médicaments plus spécialisés a été observée, tout comme une augmentation du nombre de demandes provenant de petites et moyennes entreprises. Le nombre plus restreint de médicaments génériques dans la procédure centralisée est la conséquence de la politique de la Commission européenne sur les demandes multiples en produits autorisés selon la procédure centralisée. Le conseil prend également acte du niveau d'activité élevé dans le domaine des modifications. Toutefois, il reste à voir s'il s'agit là d'une augmentation temporaire ou si ce niveau d'activité demeurera élevé pendant une plus longue période. Le nombre de procédures pédiatriques et d'inspections a considérablement augmenté (augmentation d'environ 20 % par rapport à 2009 pour les premières et une augmentation de 30 % pour les secondes), tout comme les demandes d'avis scientifiques dans le domaine vétérinaire (21 demandes reçues, soit une augmentation de 90 %).

6. Programme de travail et avant-projet de budget 2012

- [EMA/MB/805742/2011] Projet de programme de travail.
- [EMA/MB/784841/2011] Avant-projet de budget.
- [EMA/MB/62985/2011] Technologie de l'information.

Le conseil d'administration adopte le projet de programme de travail et l'avant-projet de budget 2012. Le conseil prend note du document fournissant plus de détails concernant les projets relatifs à la technologie de l'information et de la communication et le budget pour 2012.

Le principal ensemble des nouvelles activités pour l'Agence découle de la mise en œuvre de la législation relative à la pharmacovigilance, qui entre en vigueur en juillet 2012. L'Agence s'attend également à ce que l'adoption de la législation sur les médicaments falsifiés et la conclusion des discussions sur les substances d'origine humaine aient également des répercussions sur les activités dans un avenir proche. Le conseil souligne que l'augmentation des activités de pharmacovigilance et d'autres activités au niveau de l'Agence entraînera une charge de travail plus lourde pour les autorités nationales.

Le conseil demande des informations sur la gestion des achats et les procédures de recrutement, et sur son travail dans le domaine de la gestion des conflits d'intérêts, à inclure dans le programme de travail définitif. Des informations sur la coopération de l'Agence avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) seront également ajoutées.

L'avant-projet de budget 2012 s'élève à 238,4 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation de 29,5 millions d'EUR par rapport au budget 2011. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la contribution de l'UE demandée pour financer la mise en œuvre de la législation relative à la pharmacovigilance en 2012, ainsi qu'à une augmentation des revenus provenant des redevances en raison de l'augmentation attendue de la charge de travail. Le conseil adopte le tableau des effectifs de 612 postes, ce qui représente une augmentation de 45 postes requis pour la préparation et la mise en œuvre de la législation relative à la pharmacovigilance. Tous les besoins en termes de budget concernant la mise en œuvre de la législation relative à la pharmacovigilance n'ont été adoptés que de façon provisoire et devront être rendus complètement plausibles dans les prochains mois. L'effectif total nécessaire pour la mise en œuvre complète de la législation (s'échelonnant sur cinq ans) pourra être plus élevé. Le conseil demande par conséquent à être informé des détails supplémentaires sur la mise en œuvre de la pharmacovigilance, les besoins en matière de dépenses relatives à la technologie de l'information et les besoins en personnel.

La Commission européenne attire l'attention du conseil sur le fait que la contribution de l'UE est encore en cours de discussion dans la Commission et que toute augmentation de budget et d'effectif doit être dûment justifiée, notamment en période de crise. Dans le domaine de la technologie de l'information, une approche plus stratégique, en définissant clairement les priorités, s'impose. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la pharmacovigilance, la Commission commence la révision du règlement relatif aux redevances de sorte que l'Agence puisse percevoir des redevances pour les activités de pharmacovigilance, comme le prévoit la législation relative à la pharmacovigilance.

Mise en œuvre de la législation relative à la pharmacovigilance

La discussion du conseil porte sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives relatives à EudraVigilance et aux termes télématiques contrôlés de l'UE. Le conseil convient de l'orientation stratégique suivante, permettant de procéder sans délai à la préparation de la mise en œuvre, tout en demandant à l'Agence de surveiller en continu la situation à mesure que la mise en œuvre de la législation progresse. Le conseil est favorable à la tenue de l'audit d'EudraVigilance au plus tard au 4^e trimestre 2014. Le conseil soutient le développement d'un sous-ensemble de fonctionnalités requises pour l'audit d'EudraVigilance susceptibles de répondre à des exigences de haut niveau prédéfinies. Le conseil soutient les mesures transitoires proposées pour le respect du délai du 2 juillet 2011 par l'industrie pharmaceutique pour la soumission électronique des informations relatives aux médicaments à usage humain. Le conseil soutient également les propositions pour le maintien du système EudraVigilance jusqu'à la mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités (concernant la gestion de la qualité des données, le soutien au système d'analyse des données d'EudraVigilance (EVDAS) et la mise en œuvre révisée de la politique d'accès d'EudraVigilance).

7. Modifications des modalités d'application du conseil d'administration sur les redevances de l'Agence

[EMA/MB/757388/2011] Le conseil adopte les modifications des modalités d'application sur les redevances de l'Agence. Le document sera publié sur le site web de l'Agence.

8. Modifications des modalités de remboursement des délégués

[EMA/MB/149825/2011] Le conseil adopte les modifications relatives aux modalités de remboursement des délégués permettant de changer des billets d'avion si une réunion se termine deux heures plus tôt ou plus tard que prévu. Le document sera publié sur le site web de l'Agence.

9. Hébergement de l'Agence

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

10. Demande d'autorisation de la part de l'ancien directeur exécutif de mener des activités externes après avoir quitté le service

[EMA/MB/218686/2011] Le Conseil d'administration adopte une décision autorisant les activités actuellement déclarées de Thomas Lönngren, qui a quitté son poste de directeur exécutif de l'Agence le 31 décembre 2010.

La discussion s'est tenue à huit clos et a porté sur deux domaines d'éventuels conflits d'intérêts: premièrement, si une quelconque activité risquait d'entraîner l'utilisation abusive d'informations confidentielles ou privilégiées obtenues au cours de sa direction de l'Agence, et deuxièmement, si une quelconque activité risquait d'entraîner une influence répréhensible sur les décisions prises par l'Agence. Le conseil conclut qu'aucune des activités telles que communiquées ne présente de conflit d'intérêts.

En adoptant sa décision, le conseil impose un ensemble de restrictions sur ces activités et toute future activité pour une période de deux ans après avoir quitté l'Agence, y compris l'interdiction d'accepter des postes de gestion et de direction dans l'industrie pharmaceutique, et de fournir des conseils liés à un produit ayant trait à des activités relevant de la compétence de l'Agence. Les conditions fixées par le conseil exigent également que M. Lönngren n'ait aucun contact avec le personnel de l'Agence ou les membres des comités dans le cadre de ses activités professionnelles, ni ne représente ni n'accompagne des tiers à des réunions avec l'Agence.

Les membres regrettent la notification tardive par M. Lönngren des détails de ses activités. Le conseil souligne son rôle dans la protection de l'intérêt public et la réputation de l'Agence. Il accorde une grande importance à la transparence et, agissant au nom de l'intérêt public, demande au directeur exécutif faisant fonction de publier cette décision, ainsi que les pièces justificatives, sur le site web de l'EMA.

Le conseil indique qu'il attend du prochain directeur exécutif qu'il/elle l'informe de ses intentions avant la fin de son mandat.

Le conseil adopte la décision avec deux voix contre.

[REDACTED]

Les représentants du Parlement européen au conseil demandent que l'énoncé suivant apparaisse dans le procès-verbal de la réunion:

«Nous estimons que le rôle consultatif de Thomas Lönngren concernant le développement stratégique des sociétés, ainsi que les plans d'affaires et les possibilités d'investissement sont étroitement liés aux informations privilégiées et aux données confidentielles qu'il a obtenues au cours de son mandat en tant que directeur exécutif de l'EMA; nous ne pouvons par conséquent pas donner notre accord en ce qui concerne les activités actuelles de Thomas Lönngren».

11. Révision de la «Charte des tâches et responsabilités du comptable de l'Agence»

[EMA/MB/80540/2011] Le conseil d'administration adopte la charte révisée du comptable qui précise les obligations et responsabilités du comptable conformément au règlement financier. Le document suit les règles révisées établies par la Commission européenne.

12. Procédure de consultation du conseil d'administration pour les nominations au CHMP et au CVMP: suivi de la discussion de décembre 2010

[EMA/MB/105478/2011] Le conseil adopte la procédure de consultation révisée et le modèle de CV révisé. La procédure révisée prévoit dorénavant qu'à moins que cinq membres ou plus aient exprimé des réserves concernant la nomination, le candidat est considéré comme accepté et la procédure est close. Si cinq membres ou plus expriment des réserves, le président du comité concerné¹ sera consulté et son point de vue sera écouté avant la finalisation de la procédure. Le conseil indique également que le programme de formation pour les régulateurs constitue un élément clé pour garantir la disponibilité d'évaluateurs hautement qualifiés. Dans ce contexte, il a été fait référence à la stratégie de formation commune DAM/EMA. Le conseil d'administration propose également d'envisager de quelle façon les besoins en termes de formation des régulateurs peuvent s'insérer dans les projets menés dans le cadre de l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI). Une lettre officielle peut être adressée au conseil de l'IMI dans le cadre du processus pour améliorer les chances d'obtenir des financements.

15. Rapport sur les performances des procédures scientifiques de l'Agence: indicateurs clés de performance (ICP) pour les médicaments à usage humain et vétérinaire

[EMA/MB/146523/2011] Le conseil d'administration prend note du rapport sur les performances des autorités nationales compétentes pour ce qui est d'un sous-groupe d'indicateurs clés de performance, lequel avait été accepté par le conseil en juin 2010. Les ICP permettent de contrôler la performance des accords de coopération nouvellement établis avec les autorités nationales compétentes. Le rapport a mis en lumière des domaines dans lesquels des retards ont été observés. La raison de ces retards devra être précisée avec le temps. L'Agence fournira aux autorités nationales compétentes des listes sommaires individuelles afin de leur permettre de passer en revue leurs performances.

16. Rapport de la Commission européenne

Les membres prennent acte du rapport actualisé de la Commission européenne concernant divers sujets, notamment les points ci-dessous:

- Le cas du Mediator (un test de résistance «stress test» a été mené dans le cadre de la nouvelle législation relative à la pharmacovigilance).

¹ Comité des médicaments à usage humain (CHMP) ou comité des médicaments à usage vétérinaire (CVMP).

- La nouvelle législation sur les médicaments falsifiés (il est probable que le texte de la législation soit publié dans le Journal officiel en mai 2011).
- Les propositions législatives sur l'information des patients (les discussions reprendront au niveau du Conseil).
- La révision de la législation relative aux essais cliniques (la proposition devrait être communiquée lors du deuxième trimestre de 2012).
- Préparation pour la révision du règlement relatif aux redevances, qui se déroulera en deux étapes: tout d'abord, la modification du règlement relatif aux redevances afin de permettre à l'EMA de percevoir des redevances pour les activités de pharmacovigilance (compte tenu de l'urgence), immédiatement suivie d'une révision en profondeur de tout le règlement relatif aux redevances.
- Projets de modifications limitées et ciblées du règlement relatif aux sanctions (axé sur la portée du règlement; une consultation publique sera lancée au printemps 2011).
- La poursuite du travail pour préciser les tâches de l'EMA et l'ECDC dans le domaine des substances d'origine humaine (un document de réflexion est en cours d'élaboration; une proposition sera présentée à la réunion de juin du conseil d'administration).
- La procédure de nomination du directeur exécutif (la réunion du conseil du 5 mai 2011 sera maintenue comme prévu).
- Les progrès concernant les cinq demandes au sein du processus sur la responsabilité des entreprises dans le domaine pharmaceutique: accès coordonné aux médicaments orphelins, renforcement des capacités ayant trait aux accords contractuels pour des médicaments innovants, accès au marché pour les produits biosimilaires, faciliter l'approvisionnement dans les petits marchés et promouvoir une bonne gouvernance pour les médicaments en vente libre.
- La consultation publique sur la directive relative à la transparence (une proposition de révision de cette directive peut être présentée d'ici fin 2011).

17. Rapport des directeurs des agences des médicaments

Les membres prennent acte du rapport actualisé des directeurs des agences des médicaments (DAM) concernant divers sujets, notamment les points ci-dessous:

- Le processus de mise en œuvre du document de stratégie (les réunions des DAM seront réorganisées afin de faciliter la mise en œuvre du document de stratégie).
- La réunion avec la Commission européenne afin de discuter des principes d'un futur règlement relatif aux redevances (comprenant la question des tâches non rémunérées).
- Le prochain cycle de l'exercice d'évaluation comparative des agences européennes des médicaments (BEMA) (le cycle de BEMA suivra la période de cinq ans de la stratégie des DAM et la feuille de route de l'EMA).
- Une réunion avec les autorités compétentes pour les dispositifs médicaux.
- Le groupe de travail sur la disponibilité des médicaments, qui a terminé son mandat.
- L'enquête menée par les députés européens sur l'utilisation hors RCP de médicaments dans l'UE (les lettres des députés européens seront inscrites à l'ordre du jour d'avril des DAM).

Divers

En ce qui concerne la transparence des dossiers de demande, le conseil rappelle la nécessité de parvenir à un accord au niveau de l'UE parmi les parties intéressées afin de déterminer quelles informations sont considérées comme commercialement confidentielles ou celles qui constituent des données à caractère personnel. Après l'obtention d'une telle position uniforme au niveau européen, une proposition peut être faite au niveau de la conférence internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des produits pharmaceutiques à usage humain (CIH), en vue de modifier le format du dossier et permettre une publication automatique des informations relatives à la demande sans communiquer d'informations commercialement confidentielles ou contenant des données à caractère personnel.

Procédures écrites

Au cours de la période allant du 25 novembre 2010 au 15 mars 2011, la Commission a finalisé huit procédures écrites.

Celles-là comprennent six consultations sur de nouvelles adhésions au CHMP et au CVMP, l'adoption du report non automatique de crédits de 2010 sur 2011, et l'adoption du procès-verbal de la 69^e réunion du conseil d'administration tenue le 16 décembre, comme indiqué ci-dessous:

- N° 32/2010 – Nomination de Dana Gabriela MARIN, en tant que membre suppléant du CHMP, proposée par la Roumanie, finalisée le 20 décembre 2010.
- N° 33/2010 – Nomination de Dalibor VALÍK en tant que membre du CHMP, proposée par la République tchèque, finalisée le 3 janvier 2011.
- N° 01/2011 – Nomination d'Helen JUKES en tant que membre du CVMP, proposée par le Royaume-Uni, finalisée le 11 janvier 2011.
- N° 02/2011 – Nomination de Miloslav SALAVEC en tant que membre suppléant du CHMP, proposée par la République tchèque, finalisée le 4 février 2011.
- N° 03/2011 – Nomination de Zanda AUCE en tant que membre du CVMP, proposée par la Lettonie, finalisée le 4 février 2011.
- N° 04/2011 – Nomination de Lyubina TODOROVA en tant que membre suppléant du CHMP, proposée par la Bulgarie, finalisée le 22 février 2011.
- Report non automatique de crédits de 2010 sur 2011, finalisé le 13 janvier 2011.
- Procès-verbal de la 69^e réunion du conseil d'administration tenue le 16 décembre 2010, finalisé le 11 février 2011.

Documents présentés pour information

- [EMA/786515/2010] Rapport annuel 2010 du comité consultatif d'audit de l'Agence.
- [EMA/807799/2010] Rapport annuel 2010 de l'audit interne de l'Agence.
- [EMA/MB/66833/2011] Performances des procédures scientifiques de l'Agence: Enquête 2010 sur les médicaments à usage humain.
- [EMA/MB/78578/2011] Rapport actualisé sur la mise en œuvre par l'Agence de la stratégie de l'UE en matière de télématique.

- [EMA/634206/2010] Procès-verbal de la dernière réunion du comité télématique du conseil d'administration 2010-11-002.
- [EMA/MB/105462/2011] Résultat des procédures écrites pour la période allant du 17 octobre 2010 au 24 novembre 2010.
- [EMA/MB/111120/2011] Synthèse des transferts de crédits dans le budget 2010.

Documents présentés

- Feuille de route pour 2015.
- Présentation: L'EMA en 2010: faits marquants.
- Rapport de BNP Paribas Real Estate.
- Présentation: Projet 2014; point de la situation au conseil d'administration.

Liste des participants

Président: Pat O'Mahony

	Membres	Suppléants (et autres participants)
Belgique	Xavier De Cuyper	
Bulgarie	<i>Excusé</i>	
République tchèque	Jiří Deml	
Danemark	Jytte Lyngvig	
Allemagne	Walter Schwerdtfeger	Klaus Cichutek
Estonie	<i>Excusé</i>	
Irlande		Rita Purcell
Grèce	<i>Excusé</i>	
Espagne	Belén Crespo Sánchez-Eznarriaga	
France		Miguel Bley
Italie	Guido Rasi	
Chypre	Panayiota Kokkinou	
Lettonie	Inguna Adoviča	
Lituanie	<i>Excusé</i>	
Luxembourg	<i>Excusé</i>	
Hongrie	Tamás L Paál	
Malte	Patricia Vella Bonanno	
Pays-Bas	Aginus Kalis	
Autriche	Marcus Müllner	Christian Kalcher
Pologne	Grzegorz Cessak	
Portugal	Miguel Oliveira Cardo	Nuno Simões
Roumanie	<i>Daniel Boda</i>	
Slovaquie	Jan Mazág	
Slovénie	Martina Cvelbar	
Finlande		Pekka Kurki
Suède		Johan Lindberg
Royaume-Uni	Kent Woods	Jonathan Mogford
Parlement européen	Guiseppe Nisticó Björn Lemmer	
Commission européenne		Andrzej Ryś Giulia Del Brenna Lenita Lindström Stefaan Van Der Spiegel
Représentants des associations de patients	Mary G. Baker (session du matin) Mike O'Donovan	
Représentants des associations de professionnels de santé	<i>Excusé</i>	
Représentant des associations de vétérinaires	Henk Vaarkamp	

	Membres	Suppléants (et autres participants)
Observateurs	Brigitte Batliner (Liechtenstein) Gro Ramsten Wesenberg (Norvège)	Rannveig Gunnarsdóttir (Islande)

Participants pour l'Agence européenne des médicaments

- Andreas Pott.
- Patrick Le Courtois.
- David Mackay.
- Hans-Georg Wagner.
- Noël Wathion.
- Sylvie Bénéfice.
- Riccardo Ettore.
- Martin Harvey Allchurch.
- Sara Mendosa.
- Vincenzo Salvatore.
- Emer Cooke.
- Zuzana O'Callaghan.
- Nerimantas Steikūnas.